



CONTRAT D'OBJECTIFS TRIPARTITE

Entre le LYCÉE PROFESSIONNEL ALBERT CAMUS (FIRMINY),
l'Académie de Lyon et la Région Auvergne-Rhône-Alpes

2018 - 2022

1 - DIAGNOSTIC

Chaque établissement dispose d'un **dossier d'aide à l'auto-évaluation** qui regroupe les principaux indicateurs communs de l'établissement. Il servira de base à l'élaboration du diagnostic par le lycée, qui sera partagé lors de la phase de dialogue entre les trois parties. Le diagnostic met en exergue les éléments de contexte, les points d'appui et d'amélioration, à partir desquels seront dégagés la problématique de l'établissement et des axes de progrès.

1/ Eléments de contexte : caractéristiques de l'établissement, du public accueilli et inscription territoriale

La cité scolaire Albert Camus est un établissement complexe rassemblant un millier de lycéens répartis sur les voies générale, technologique et professionnelle. Elle dispose d'un internat fille de 90 places.

Les élèves proviennent de neuf collèges qui assurent une mixité sociale de recrutement tout en reflétant la grande fragilité sociale du territoire. Les indices de position sociale placent respectivement en 8^{ème} et 11^{ème} positions le lycée général et technologique et le lycée professionnel.

On compte à la rentrée 2017, 735 élèves sur le LGT, 278 élèves sur le LP. S'ajoute à cet effectif une centaine d'étudiants qui poursuivent leurs études en BTS Management d'Unités Commerciales et Services et Prestation Secteur Sanitaire et Social, 14 apprentis en formation complémentaires d'initiative locale, ainsi que des apprenants de deux CAP petite enfance en lien avec le CFA et le GRETA.

L'offre de formation couvre les trois filières de la voie générale, deux filières de la voie technologique STMG et ST2S, et trois filières de la voie professionnelle - ASSP, GA et HPS - complétée de trois CAP (Agent Polyvalent de Restauration, Cuisine et Restaurant)

La cité scolaire est tributaire de la double sectorisation sur Firminy, avec pour conséquence une fluctuation des effectifs d'une année sur l'autre, sans réelle prise à ce jour.

2/ Points d'appui et d'amélioration

Face à des performances fragiles sur les deux établissements, en particulier pour les élèves issus de PCS défavorisés, la continuité des apprentissages et le parcours de l'élève sont à interroger :

- les liaisons collèges/lycée(s) /enseignement supérieur sont à améliorer afin d'offrir un parcours plus lisible et de réduire les choix par défaut

Les classes sont hétérogènes et la différenciation pédagogique s'avère prometteuse. Les échanges entre les équipes sont à rechercher pour créer des dynamiques d'apprentissage porteuses de réussite.

- Pousser vers une culture du projet
- La question du travail personnel de l'élève est posée
- Rendre l'élève acteur de son parcours

La valorisation du CAP comme diplôme professionnel ainsi que le développement des partenariats avec les entreprises doivent être renforcés.

- Les compétences sociales et transversales des élèves attendues par les entreprises doivent être renforcées

L'offre de formation mérite d'être valorisée et exploitée au bénéfice de la constitution d'une identité du lycée A. Camus. Cette réflexion est à entreprendre dans une logique de complémentarité entre les trois lycées de l'Ondaine. Outre le frein à la fluctuation des effectifs qu'elle pourrait générer, c'est une plus-value territoriale pour faciliter le choix d'orientation des collégiens.

L'implication d'un plus grand nombre de familles est à rechercher dans l'optique d'un accompagnement de l'ambition scolaire, d'une orientation concertée, d'une participation aux instances de l'établissement

3/ Problématique de l'établissement et axes de progrès

Les thématiques qui se dégagent des échanges sont susceptibles de constituer des éléments de réflexion du nouveau contrat d'objectifs. Elles reposent sur :

- La mise en évidence de parcours de réussite
- La construction d'une orientation concertée et le développement de parcours post baccalauréat ambitieux
- L'implication de la communauté éducative dans le travail personnel
- Le processus d'autonomisation de l'élève durant sa scolarité au lycée
- La prise en charge des élèves en grande difficulté
- Le renforcement de l'ouverture culturelle et scientifique et le développement de la mobilité

2 - OBJECTIFS STRATÉGIQUES

L'apprenant est au centre du contrat. Ainsi, les objectifs sont centrés sur les élèves accueillis au sein de l'établissement.

Les partenaires identifient et priorisent deux à quatre objectifs stratégiques pédagogiques et éducatifs.

En cohérence avec le projet d'établissement, ces objectifs doivent satisfaire aux orientations nationales et académiques. Ils intègrent les spécificités locales et le projet éducatif porté par la collectivité de rattachement. Ils doivent tenir compte des besoins et de la spécificité de l'établissement.

➤ **Objectif 1 :**

- Sécuriser le parcours de l'Elève et créer les conditions pour qu'il développe son ambition scolaire

➤ **Objectif 2 :**

- Améliorer la réussite de l'Elève en particulier les plus fragiles

➤ **Objectif 3 :**

- Développer l'engagement citoyen de l'Elève

3 - LEVIERS STRATÉGIQUES

Les leviers stratégiques reposent sur les politiques éducatives partagées par l'Etat et la Région.

Pour l'établissement, les équipes décrivent les leviers sur lesquels elles souhaitent agir pour atteindre les objectifs stratégiques.

Objectif 1 :

- Renforcer les liaisons : collège/lycée ; passerelles ; BAC PRO/BTS
- Préparer l'insertion professionnelle : liaison Ecole/Entreprise, formations complémentaires ou titres professionnels
- Favoriser la mobilité géographique des élèves

Objectif 2 :

- Développer les dispositifs de prise en charge des élèves en difficulté dans et hors de la classe
- Développer une culture du projet et encourager l'innovation pédagogique

Objectif 3 :

- Rendre plus visible l'action des élèves au sein des instances
- Créer de nouveaux modes de rencontre avec les parents afin d'établir un climat de confiance leur permettant de mieux s'investir dans les instances.
- Encourager chacune des classes à monter un projet citoyen, solidaire ou permettant d'améliorer le vivre ensemble

4 - LES INDICATEURS

Les indicateurs permettront d'apprécier la réalisation des objectifs fixés dans le contrat. Ils comprennent une valeur initiale et une valeur cible

➤ Objectif 1 :

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Nombre de démissions sans solutions en cours de parcours dans la filière HPS entre la 2 nd e et la terminale	-4	supérieur
Nombre de rencontres proposées aux parents d'élèves au cours de l'année de seconde	2	Plus de 2
Elèves de Bac pro en BTS (N+1 ; N+2) en %	9.5	taux académique

➤ Objectif 2 :

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Taux de réussite BAC pro-valeur ajoutée	-9	taux acédé
Taux de réussite au CAP	90.3	supérieur au taux académique

➤ Objectif 3 :

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Nombre de projets initiés par les classes, le CVL, le CESC	.	un projet par classe
Participation des élèves aux actions proposées	.	.